COMMUNE DE
MÉRIGNIES
59710 MÉRIGNIES

Tél. 03 20 41 53 00
Fax 03 20 41 53 04
e.mail : mairie@merignies.fr
site : www.merignies.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 059-215903980-20260323-ARR3644_8-AI

MÉRIGNIES, le

Arrêté N°2026-37 de délégation à Mme Corinne Pruvot, 3eme adjointe.

Le Maire de Mérignies,
Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu la délibération du 22 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,
Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 22 mars 2026

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Article 1 : A compter du 23 mars 2026, Mme Corinne Pruvot, 3ème adjointe, est déléguée pour intervenir dans les domaines concernant **la petite enfance et la jeunesse.**

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjointe sera précédée de la mention « *par délégation du Maire* ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie.

Fait à Mérignies
Le 23 mars 2026

Le Maire

PAUL DHALLEWYN

MAIRIE DE MÉRIGNIES 59710 - NORD